



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SMED13 – ANNEE 2024

Séance du : 8 avril 2024  
Présidence : Didier KHELFA  
Délibération : N° 24\_14DL

Objet : Demande de subventions au Conseil Départemental pour l'enfouissement des réseaux électriques  
(Reliquat Article 8 - 2023)

L'an deux mil vingt-quatre et le 8 avril, à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Didier KHELFA, Président, s'est réuni dans les locaux du SMED13, à Miramas, en session ordinaire.

Etaient présents : voir liste jointe ;  
Constatant que le quorum est atteint ;

Il est exposé :

Il convient de solliciter l'aide du département pour les communes de moins de 20 000 habitants qui ont une opération d'intégration des réseaux électriques sous maîtrise d'ouvrage SMED13.

N° Dossier	Commune	Lieux	Montant opération HT	Dépense Subventionnable	Taux	Subvention sollicitée	Participation ART.8	Solde
2023.ENV. SMED.020	PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE	Avenue du Port (Tr 1) - Avenue du 8 mai 1945	155 200 €	95 000 €	20%	19 000 €	62 048 €	74 152 €
2023.ENV. SMED.011	CABRIES	Aménagement de la RD9b / Calas (Av. Jean Moulin) - Tr 1	350 442 €	95 000 €	20%	19 000 €	48 000 €	283 442 €

Le SMED13 prévoit un financement correspondant à la somme de 505 642 € et fera appel à d'autres partenaires financiers (Enedis et Communes).



Le Comité Syndical après avoir ouï l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- Article 1 : Déposer les dossiers de demandes de subventions auprès du Département des Bouches-du-Rhône pour la mise en discrétion des réseaux électriques via le dispositif d'aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence (volet réseaux),
- Article 2 : Solliciter la subvention maximale au titre du dispositif « aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence » auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Pour extrait conforme,  
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an-susdits

Le Président,

Didier KHELFA